



Bulletin municipal

Mot du maire

Enfin la traverse est goudronnée, la neige peut venir ! ... Mais pas trop vite car il en reste encore à faire ; nous verrons bien ...

Merci aux ouvriers des entreprises d'avoir franchi ce premier cap malgré cet automne 2019 extrêmement pluvieux. Les finitions sont souvent plus longues que prévues, justement parce que ce sont des finitions. Comme d'habitude j'entends certains se gausser, mais nous savons tous qu'il n'y a que ceux qui en font le moins possible voir rien du tout qui disent que les autres doivent travailler plus vite et mieux.

Lundi 2 décembre a eu lieu la réception des travaux de la chaufferie. Les chaudières tournent depuis déjà une quinzaine de jours. Les premiers abonnés profitent de ce réseau qui n'aura rien coûté à la commune puisqu'il s'agit d'une régie indépendante. Tout comme l'assainissement, c'est-à-dire réseau d'eaux usées et station d'épuration, qui ne coûte rien non plus à la commune puisqu'il s'agit aussi d'un budget annexe indépendant où les dépenses sont couvertes par les subventions et les abonnés. Pour ceux que cela intéresse, je me tiens, comme à l'accoutumée, à la disposition de chacun pour expliquer le fonctionnement des budgets.

En attendant, les fêtes de fin d'années approchent avec le traditionnel repas des anciens ouvert à des accompagnants qui aura lieu le 20 décembre à Anzat-le-Luguet, puis le marché de la Saint Sylvestre le 28 décembre, et les vœux du maire le 4 janvier.

L'ensemble du conseil municipal dont moi-même vous souhaitons un bon mois de décembre.



*Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).
Du 05 Novembre 2019.*

➤ Validation du plan de zonage d'assainissement suite à l'enquête publique.

Rappel aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

1° les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

2° les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique et de préserver l'environnement, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation ou de réhabilitation des dispositifs d'assainissement,

3° les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,

4° les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en cas de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Le 14 Avril 2018 il a été décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude, et par délibération du 25 juillet 2019, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique. Elle a eu lieu du lundi 09 septembre 2019, 9 heures, au jeudi 26 septembre 2019, 17 heures, en mairie d'Anzat Le Luguët. Les remarques ont été prises en compte. Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal approuve le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement.

➤ **Eglise d'Anzat : devis porche.**

Le conseil municipal examine le devis de l'entreprise Martin-Santoire pour le réaménagement d'un porche au-dessus de la porte principale de l'église d'Anzat.

Ce devis comprenant notamment la pose de chevron, de gouttière, et d'ardoises s'élève à 2923.00 € HT.

Le conseil municipal, se prononce favorable à la réhabilitation du porche de l'église.

➤ **Remboursement transports scolaires 2019/2020.**

Comme chaque année le conseil municipal statue sur la prise en charge du montant du transport scolaire utilisé par les enfants de la commune pour se rendre à l'école primaire d'Ardes sur Couze ou au collège de Liziniat à Saint-Germain Lembron. Il est précisé que c'est le conseil départemental qui gère les transports scolaires, et qui fixe donc les tarifs comme suit :

Pour l'année 2019-2020 les tarifs des abonnements aux transports scolaires spécifiques sont calculés en fonction des revenus du foyer.

Grille tarifaire pour les scolaires fréquentant l'établissement de leur secteur

Tranche QF	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotient familial	0 à 300	301 à 550	551 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1250	1251 à 1700	> à 1700
Montant annuel	104 €	125 €	135 €	150 €	161 €	189 €	211 €	232 €

Le conseil municipal décide de prendre en charge la totalité du coût des transports scolaires pour les élèves du primaire et du collège de la commune pour l'année 2019-2020, sur présentation des factures et justificatifs de paiement, pour les familles se situant entre les tranches du quotient familial de 1 à 4 inclus.

- Pour les familles se situant à partir de la tranche 5 du quotient familial, elles seront remboursées à hauteur du montant correspondant à la 4ème tranche du quotient familial soit 150 € par enfant (pour 2019/2020), sur présentation des factures et justificatifs de paiement, quel que soit le montant payé par les familles.

Ce qui s'est passé

Article sur la station de Parrot (Extraits de La Montagne du 23/11/2019).

Depuis 2015, la municipalité gère la station de Parrot qui accueille le public tout au long de l'année en proposant divers équipements selon les saisons. Au printemps, en été et à l'automne, les visiteurs peuvent profiter des plaisirs du VTT (basique ou à assistance électrique) sur trois circuits balisés. L'hiver s'ajoutent les locations de raquettes, skis et luges.

La piste principale, qui monte au sommet du Signal du Luguët à 1.551 m, est damée régulièrement et, en cas de fort enneigement, d'autres pistes sont ouvertes pour le plus grand plaisir des amateurs de glisse.

Pratique : Pendant les vacances de Noël (en fonction de l'enneigement) et les week-ends de janvier, la station sera ouverte de 10 à 17 heures. Renseignements au 04.73.71.74.68 : <http://www.anzat-le-luguët.fr/>; <http://m.webcam-hd.com/anzat-le-luguët/parrot>

Le Trail « La Foulée Anzatoise » du 17 Novembre 2019.

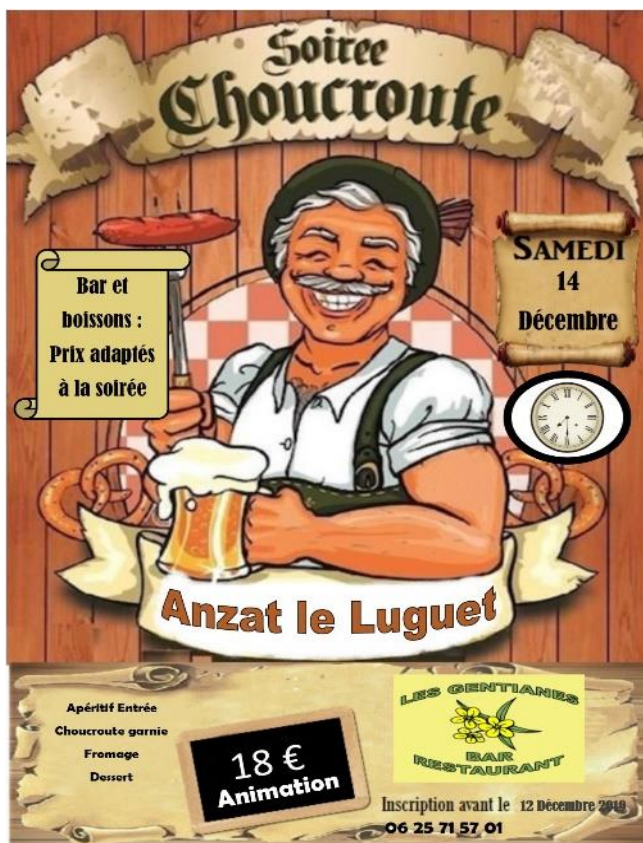
Dimanche 89 courageux coureurs sont venus dans notre village pour participer à la 6^{ème} édition organisée par l'ASDAL. Après le départ et pendant la course, ils ont pu apprécier le beau paysage sous la neige du Cézallier.

Le 21 km a été remporté par Eddy Meunier de St Jean des Ollieres, et Solenne Marquet d'Issoire fut la première au classement femme.

Le 12 km fut remporté par Thomas Cohendy pour les hommes et Sylvie Jarlier pour les femmes tous les deux du Cub d'Issoire.

Parmi les 89 coureurs se trouvaient 8 participants au cani-cross ; Xavier Arnold et son chien ont gagné cette course de 12 kms. L'association remercie vivement les coureurs, les bénévoles, l'animateur Bernard et E.Run.

SW.



Contrat de lutte pour les campagnols

Suite à la réunion avec Monsieur le sous-préfet Tristan RIQUELME et Sandrine LAFFONT du FDGDON63 à Anzat, il a été convenu, pour les agriculteurs qui le souhaiteraient et afin de mener une action collective, que le FDGDON 63 reviendrait pour faire signer le contrat FMSE pour lequel vous avez une fiche explicative ci-jointe.

Inscription obligatoire auprès du secrétariat de mairie, ou auprès d'Eric Charroin : 06 88 47 49 61 avant le 20 Décembre 2019.



Aux Gentianes : bûches de Noël sur commande

06 25 71 57 01

Avant le 20 Décembre

*Soirée du nouvel an le 31 Décembre 2019 au restaurant Les Gentianes :
Buffet froid à volonté 1^{ère} boisson offerte Ambiance musicale : années 80.
Réservation obligatoire 20€ Tel : 06 25 71 57 01*

La municipalité propose une formation gratuite « Aux gestes qui sauvent » dispensée par la Croix Rouge. Elle aura lieu le samedi 7 Décembre

Le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés du Mardi 24 Décembre au Dimanche 29 Décembre 2019.

Décès : M. Antoine Jauilhac de la Combe d'Anzat est décédé le 7 Octobre 2019 à l'âge de 98 ans.

ANIMATIONS 2019

DECEMBRE : Samedi 14 Décembre : Bus de Noël d'Issoire organisé par l'API.

Vendredi 20 Décembre : Déjeuner des anciens à 12 h.

Samedi 28 Décembre : Marché de la Saint Sylvestre à la salle polyvalente. 14 h à 17 h.

JANVIER :

Samedi 4 Janvier 2020 : Vœux du maire à 14 h 30 à la salle polyvalente.